Article 1 - Organisateurs et objet du concept

La Société ROOGAÏ EVENT SARL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Denis (97400) sous le N° 828 130 617 Bureaux : 14Bis rue Jules Olivier 97400 Saint Denis - Siege Social : 21, Allée des Héliotropes 97417 La Montagne, Productrice du Concept organise un concours consistant à mettre en compétition des jeunes talents de toutes disciplines confondues intitulé "Nos Kids ont du Talent".

A cette occasion, la Société lance un appel à candidatures à destination des personnes physiques désireuses de participer aux Concours.

Le présent règlement a vocation à régir les Appels à Candidatures de ce Concours dans l'hypothèse où ces derniers seraient effectivement organisés, produits, réalisés et diffusés.
L'inscription à cet Appel à Candidature emporte l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement par les participants mineurs et le cas échéant leurs représentants légaux.

Article 2 - Conditions de participation

Article 2-1 : Conditions et modalités spécifiques à la participation au concours «NOS KIDS ONT DU TALENTS»

Il est précisé que l'âge du candidat est déterminant de son éventuelle intégration au Concours de «NOS KIDS ONT DU TALENTS».
L'Appel à Candidatures, au concours «NOS KIDS ONT DU TALENTS» est ouvert exclusivement aux personnes physiques âgées de mini. 6 ans et de moins de 15 ans à la date du 01 janvier 2026.
Les mineurs participant à cet Appel à Candidatures seront réputés participer sous le contrôle et avec le consentement de leurs représentants légaux titulaires de l'autorité parentale.

Article 2-2 : Conditions et modalités communes à la participation au concours «NOS KIDS ONT DU TALENTS»

Le dépôt des candidatures aux concours «NOS KIDS ONT DU TALENTS» pourra être effectué à compter du 21 Août 2026 et se poursuivra en tout état de cause jusqu'à la fin des 1/2 Finale du concours auquel la personne physique a participé.
Les Candidatures au concours «NOS KIDS ONT DU TALENTS» sont ouvertes exclusivement aux personnes physiques remplissant toutes les conditions suivantes :

* Être âgés entre 6 et 15 ans au 01 Janvier 2026,
* Aucun style n'est imposé,
* La durée d'une prestation est limitée 4 minutes,
* Seules les bandes son sur clé USB sont acceptées (les mini-discs, téléphone portable,... sont exclus),
* Le Candidat ou les membres d'un groupe doivent être domiciliés à la REUNION.
* La prestation peut être présentée seul ou en groupe dans la limite de 3 membres,
* Les Talents proposés doivent pouvoir être présenté dans un espace scénique de 6m x 4m,
* Être titulaires d'une Assurance Responsabilité Civile,
* Les candidats ne doivent pas être rattachés contractuellement à aucun organisme Professionnel du Spectacle, la notion d'Amateur étant imposée,
* Ne pas être membre du personnel ou membre de la famille d'un employé de la Société Productrice ou d'un Partenaire de l'organisation,
* Ne pas avoir fait ou faire l'objet d'aucune mesure de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation au sens de l'ordonnance n°45-174 du 02 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Les personnes physiques mineures ainsi que leurs représentants légaux, répondant a cet Appel à Candidatures autorisent toutes vérifications concernant, notamment, leur identité, leur domicile, outre celles relatives aux conditions fixées ci-dessus.
Toute fausse déclaration pourra entraîner l'élimination et/ou la suspension de la participation de l'intéressé.
Les personnes physiques répondant a l'Appel à Candidature garantissent qu'elles répondent avec leurs représentants légaux et leur accord.

Le Candidat ou les membres d'un groupe étant mineur, une autorisation écrite des représentants légaux est impérative pour participer (Doc. annexe).
La participation à ce concours est gratuite. Toutefois, tous les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement des œuvres qui seront proposées restent à la charge des participants.
Les supports utilisés seront rendus à la fin des prestations.

Article 2-3 : Dossier de participation

Chaque Candidat doivent remplir un formulaire de participation, comportant notamment une fiche de renseignement, un questionnaire, l'acte de candidature et un formulaire sur le droit a l'image, ainsi qu'une photo du Candidat ou du Groupe et d'un extrait vidéo de la prestation proposée d'une durée de max. de 1mn.
Le dossier de candidature complet doit être transmis par Email :
kidscasting974@gmail.com ou **noskidscasting@gmail.com**

Les personnes physiques répondant à l'Appel à Candidature seront libres de rétracter leur participation à tout moment.

La participation à l'Appel à Candidature n'est qu'une étape de la pré-sélection des candidats des Concours. Seules les personnes physiques définitivement sélectionnées pourront participer à la ½ Finale.

Tout dossier incomplet ou illisible ou ne répondant pas aux conditions de participation sera considéré comme nul.

De même, s'il s'avérait, à n'importe quel moment, que l'un des critères exigés n'a pas été respecté, le Candidat ou le Groupe en cause serait exclu du concours.
Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la nullité de la participation.

Article 2-4 : Informations Nominatives

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation à l'Appel à Candidature sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par le règlement européen sur la protection des données personnelles n°2016/279 du 27 avril 2016.
Les données à caractère personnel ainsi collectées directement par la Société ou via ses prestataires techniques sont nécessaires à la prise en compte de la participation à l'Appel à Candidature et à la détermination des personnes physiques présélectionnées, à défaut de quoi, la participation ne pourra être prise en compte.
La Société ne fera aucun autre usage des informations nominatives communiquées que celui visant à sélectionner les personnes physiques majeures et les personnes physiques mineures régulièrement autorisées par leurs représentants légaux, à l'occasion de l'Appel à Candidature.

Article 3 - Sélections et Finale

Les Eliminatoires :
A l'issue de la collecte de l'ensemble des dossiers, Le Comité de Sélection, composé de membres de l'Organisation et de partenaires, se réuniront pour évaluer l'ensemble des candidatures réceptionnées et choisir une liste entre 10 et 15 candidats max. sélectionnés par région (3) pour l'épreuve des ½ finales.
3 régions géographiques :
*Nord/Ouest : de St Paul à Ste Marie
*Est : de Ste Suzanne à Ste Rose
*Sud/Ouest : de St Philippe à St Leu

La liste des sélectionnés sera publiée sur les réseaux sociaux et annoncé par les partenaires Presse du concours.

Les 1/2 Finales :
Les Candidats et Groupes dont les dossiers ont été retenus seront convoqués pour les ½ finales qui auront lieu
* **Centre Commercial Grand Centre NORD : Samedi 10 octobre**
* **Centre Commercial Grand Centre SUD : Samedi 17 octobre**
* **Centre Commercial Grand Centre EST : Samedi 24 octobre**

Devant un Public et un Jury, les Candidats et Groupes 1/2 Finalistes sélectionnés devront présenter leurs Talents a tour de rôle.

Chaque membre du Jury auront une feuille de note et devront noter les Candidats et groupes selon la qualité, le style, l'originalité et la présence scénique.
A l'issus des prestations et de la délibération, les résultats seront annoncés publiquement.
5 Candidats ou Groupes par Grand Centre (3) seront admis à la Finale et seront avertis le jour même.

Un RDV de préparation et de promotion sera alors établi pour les Candidats retenus.
Les Candidats et Groupes retenus seront convoqués pour la finale qui aura lieu
* **Centre Commercial Grand Centre Nord - Mercredi 11 Novembre**
La liste des finalistes sera publiée sur les réseaux sociaux et annoncé par les partenaires Presse du concours.

La Finale :
Les Candidats et Groupes Finalistes seront convoqués avant la Finale afin de travailler le montage du Spectacle.
Plusieurs répétitions seront programmées. En cas d'absence non justifié ou de retards répétés, le candidat ou Groupe sera éliminé et ne pourra prétendre a une compensation ou autre contrepartie financière.
Devant un Public et un Jury, les Candidats et Groupes Finalistes se produiront, a tour de rôle, sur scène dans la Galerie Grand Centre Nord le Mercredi 11 Novembre 2026.
Selon une feuille de note remplie par chaque membre du Jury et après délibération, les résultats seront annoncés.
1 gagnant(e) + groupes des 2ème prix (7) et des 3ème prix (7) seront désignés et récompensés.

Il est a noter que les Candidats ou Groupes peuvent proposer des prestations différentes a chaque phase du concours, mais en restant obligatoirement dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrit.

Les décisions du Comité de sélection sont souveraines et sans appel pour contrôler le bon déroulement du concours, désigner les sélectionnés, publier les articles, produire les spectacles, organiser les tournées et trancher en dernier ressort tout litige. Aucune réclamation ni contestation ne pourra être admise contre ce concours (organisation, composition et décision du Comité de sélection,...)

Article 4 - Dotations

Article 4-1 : Dotations
Pendant les phases des 1/2 Finales, les Candidats ou les groupes éliminés auront droit à des cadeaux offerts par les partenaires de l'opération.

Les lots des Finalistes sont définis par les Partenaires et Sponsors du Concours.
Les dotations de ce concours ne pourront pas être échangées, elles ne pourront pas non plus faire l'objet d'une contrepartie financière.

Sous réserve de disponibilité, le gagnant(e) ainsi que le coup de cœur du Jury (Prix du Jury) seront invités(es) à se produire dans les Grands Centres pendant les fêtes de fin d'année.

Article 4-2 : Dotations complémentaires
Le Comité Organisateur peut décider, à titre complémentaire, de décerner un Prix Spécial
- Le Prix du Jury : Le Lot est défini par Partenaires et Sponsors du Concours.

La Production garde la possibilité de proposer, selon sa propre appréciation, un contrat de représentation exclusif parmi les candidats ou groupes sélectionnés.

Au même titre, la Production peut inviter a se produire dans la soirée finale, un Candidat ou un Groupe non retenu, qu'il juge méritant.

Article 5 – Frais

Les divers frais liés aux répétitions et prestations restent à la charge par des candidats.

Article 6 - Engagement du Candidat ou Groupe

La participation au concours et le dépôt du dossier de candidature entraînent pour les participants l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement et pour le sélectionné (ou représentants légaux si mineur), l'acceptation à titre gratuit de la publication de son nom, à des fins publicitaires ou médiatiques dans le cadre du présente concept.

Le Candidat ou le Groupe retenu pour la ½ Finale, s'engage à céder a la Société Productrice le droit d'utilisation de son image, de son nom et/ou du nom du groupe, de ses titres pour l'exploitation des enregistrements, des photos, d'interviews ou vidéos prises pendant les prestations (voir convention en annexe), et qui pourraient être utilisées par ses partenaires Média pour promouvoir ce concours (communication interne, externe, papier, vidéo, internet, …).

La Société Productrice s'engage cependant à ne pas diffuser à de tierces personnes (journalistes, agents,...), les coordonnées du Candidat ou du Groupe, finalistes et Lauréats, sans son accord et celui des représentants légaux parents.
La signature des documents annexe se fera a l'issus des Casting de sélection.
La non signature de ces documents par le sélectionné, entraînera la nullité de sa participation et ne donnera pas lieu à une contrepartie financière.

Article 7 - Circonstances exceptionnelles

La Société Productrice se réserve le droit, sans engager sa responsabilité, d'écourter, d'annuler ou de prolonger la présente opération en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté (faible participation, manque de motivation des sélectionnés,...).

Les sélectionnés ne pourront pas rechercher la responsabilité de la Société Productrice ou demander une contre-valeur. Les décisions que pourraient être amenées à prendre la Société Productrice pour régler les litiges liés à l'interprétation du présent règlement, seraient sans appel.

La Société se réserve la possibilité de modifier le présent règlement dans sa version consolidée en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles dans l'application et l'interprétation du règlement sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.
La Société se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre l'Appel à Candidature, de les proroger, de les écourter, de les modifier, de modifier à tout moment les moyens permettant de postuler à l'un ou à l'autre l'Appel à Candidature, de les annuler.
En ce cas, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants l'Appel à Candidature ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Article 8 - Informatique et liberté

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation a "NOS KIDS ONT DU TALENT" sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par le règlement européen sur la protection des données personnelles n°2016/279 du 27 avril 2016.
Les données à caractère personnel ainsi collectées directement par la Société ou via ses prestataires techniques sont nécessaires à la prise en compte de la participation à l'un des Appels à Candidatures et à la détermination des personnes physiques présélectionnées, à défaut de quoi, la participation ne pourra être prise en compte.
La Société ne fera aucun autre usage des informations nominatives communiquées que celui visant à sélectionner les personnes physiques majeures et les personnes physiques mineures régulièrement autorisées par leurs représentants légaux, à l'occasion des Appels à Candidatures.

Conformément aux dispositions légales contenues dans les textes mentionnés ci-dessus, les personnes physiques répondant à l'Appel à Candidature et/ou les Représentants légaux des personnes physiques mineures répondant à l'Appel à Candidature :
• Sont informées par les présentes que des données nominatives ainsi que des vidéos et/ou photographies, à caractère personnelles les concernant peuvent être collectées, traitées et stockées par la Société qu'avec leur consentement libre, informé et exprès.
• Acceptent expressément en validant le présent règlement et en acceptant de répondre à l'Appel à Candidature, que la Société peut recueillir les données personnelles les concernant, les traiter et les stocker, ce aux fins exclusives mentionnées à l'article précédent, sans toutefois que la durée totale de conservation, laquelle commence à courir dès la collecte par la Société desdites données, ne puisse excéder 5 (cinq) ans à compter de la première ½ Finale du Concours auquel il avait candidaté.
• disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Pour exercer ce droit, elles devront adresser leur demande à la Société, soit par courrier électronique à l'adresse **noskidscasting@gmail.com**, soit par courrier postal à la Société.

Article 9 – Règlement et annexe

Le présent règlement est disponible sur simple demande par Email : noskidscasting@gmail.com

Article 10 : Loi applicable

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement dans sa version consolidée, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de la Réunion (974).